

Procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis, à l'annexe de la mairie, salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique PAYET, maire, à la suite de sa convocation adressée le 12 décembre 2025

Etaient présents :

Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Pascal MALIK, Grégory DELGADO, Isabelle DUPUIS, Jean-Claude SABOUREAU, Olivier BOUTIN, Patrick MARAIS, Rémi PAPOT, Florent SOUCHARD, Patricia CHOLLET.

Absents ayant donné pouvoir : Consuelo ROPÉRO donne pouvoir à Nathalie PETRAULT, Betty PAPOT a donné pouvoir à Pascal MALIK, Aurélie VIVIER a donné pouvoir à Dominique PAYET.

Absente : Louise VERGÉ

Après l'appel des conseillers, le maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pascal MALIK

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 28 octobre 2025
2. Informations sur décisions prises :
 - a. Dossiers de renonciation à droit de préemption
 - b. Décisions du maire
3. Délibération : Décisions modificatives-opérations d'ordre
4. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent
5. Délibération : subvention à L'AFM-TELETHON
6. Délibération : Désaffection d'une partie de chemin rural « impasse des frênes » situé à Combré
7. Délibération : Délai d'exécution des travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux
8. Délibération sur la participation aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques
9. Informations diverses
10. Questions orales

1. **Approbation du PV du 28 octobre 2025**

2. **Informations sur décisions prises :**

- a. **Dossiers de renonciation à droit de préemption**

| numéro dossier | Date de dépôt | Notaire | Propriétaire (s) | Adresse du bien | Réf cadastrale | Décision et date | |
|----------------|---------------|-------------------------|--|-------------------------------|------------------|------------------|--------------|
| | | | | | | Préemption | Renonciation |
| 12/2025 | 07/11/2025 | Maître Vincent ROULLET | LAMBERT Emmanuelle | 48 route des Sources Lugné | AT363 et AT 365 | NON | 10/11/2025 |
| 13/2025 | 04/12/2025 | Maître Vincent BEAUVOIS | Cts GILBERT représentés par GILBERT Amélia | 4 Impasse des vignes Blanches | AT59, AT60, AT58 | NON | 20/10/2025 |

b. Décisions du maire

Signature du devis spectacle de Noël :

Signature du devis SOCOTEC attestation de fin AD'AP (agenda de travaux d'accessibilité) : 600.00 €

Signature du devis Sticksone pose enseigne mairie, salle annexe et cimetière :

Signature de la convention de participation financière de région Nouvelle-Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelle

3. Délibération : Décisions modificatives-opérations d'ordre D2025-46

Monsieur le maire indique que les montants de frais d'étude suivis de travaux doivent être transférés de l'article 203 vers les articles du chapitre 21 ou du chapitre 23 correspondants aux travaux par une opération d'ordre budgétaire.

Monsieur le maire propose de voter des crédits supplémentaires comme suit :

| Section investissement | | | |
|----------------------------------|------------|---------------------------|-------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Intitulé chapitre/article | montant | Intitulé chapitre/article | montant |
| Chapitre 041/2131 travaux mairie | 28200.00 € | Chapitre 041/203 | 33 000.00 € |
| Chapitre 041/231 | 4 800.00 € | | |

Monsieur le maire informe qu'un titre d'un montant de 9 216.00 € a été rejeté par la Communauté de Communes car ce titre devait être adressé à la Régie des eaux.

Il convient d'annuler par un mandat la somme de 9 216.00 € pour la CCHVS et d'émettre un titre à la Régie des Eaux pour un montant de 9 216.00 € ;

Afin de régulariser l'écriture de 2024, Monsieur le maire propose de voter des crédits supplémentaires comme suit :

| Section investissement | | | |
|---|-------------|--|--------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Intitulé chapitre/article | Montant | Intitulé chapitre/article | Montant |
| Chapitre 458/458201 Opérations sous mandat | +9 216.00 € | Chapitre 458/458201 Opérations sur mandat | + 9 216.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

4. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 D2025-47

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal.

| Chapitre ou opérations/Article | BP 2025 | 25% des crédits | Proposition de crédits pour BP 2026 |
|---|---------------------|------------------------|--|
| 20 Immobilisations incorporelles | 10 000.00 € | 2 500.00 € | 0.00 € |
| 203 Frais d'études | 10 000.00 € | 2 500.00 € | 0.00 € |
| 21 Immobilisations corporelles | 335 951.00 € | 83 987.00 € | 83 987.00 € |
| 212 Agencement et aménagement de terrains | 12 856.00 € | 3 214.00 € | 3 214.00 € |
| 2131 Bâtiments publics | 80 000.00 € | 20 000.00 € | 20 000.00 € |

| | | | |
|---|---------------------|--------------------|---------------------|
| 2132 Bâtiments privés | 30 000.00 € | 7 500.00 € | 7 500.00 € |
| 2135 Installations générales | 14 000.00 € | 3 500.00 € | 3 500.00 € |
| 2151 Réseaux de voirie | 110 000.00 € | 27500.00 € | 27500.00 € |
| 2152 Installation de voirie | 5 000.00 € | 1 250.00 € | 1 250.00 € |
| 21538 Autres réseaux | 3 000.00 € | 750.00 € | 750.00 € |
| 2156 Matériel et outillage incendie | 5 000.00 € | 1 250.00 € | 1 250.00 € |
| 2157 Matériel et outillage technique | 21 000.00 € | 5 250.00 € | 5 250.00 € |
| 2182 Matériel de transport | 24 000.00 € | 6 000.00 € | 6 000.00 € |
| 2183 Matériel informatique | 1 000.00 € | 250.00 € | 250.00 € |
| 2184 Matériel de bureau et mobilier | 25 000.00 € | 6 250.00 € | 6 250.00 € |
| 2188 Autres | 5 095.00 € | 1 273.00 € | 1 273.00 € |
| 23 immobilisations en cours | 30 000.00 € | 7 500.00 € | 7 500.00 € |
| 238 Avance sur commande | 30 000.00 € | 7 500.00 € | 7 500.00 € |
| 458102 Mise en sécurité bâtiment | 50 000.00 € | 12 500.00 € | 0.00 € |
| 458102 | 50 000.00 € | 12 500.00 € | 0.00 € |
| 0214 Travaux ponts | 22 500.00 € | 5 625.00 € | 5 625.00 € |
| 203 frais d'études | 22500.00 € | 5 625.00 € | 5 625.00 € |
| 0215 Aménagement ancien stade | 40 000.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € |
| 203 frais d'études | 40 000.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € |
| 0216 Construction habitat intergénérationnel | 40 000.00 € | 10 000.00 € | 10 000.00 € |
| 203 Frais d'études | 40 000.00 € | 10 000.00 € | 10 000.00 € |
| 0217 Liaison douce | 48 700.00 € | 12 175.00 € | 12 175.00 € |
| 203 Frais d'études | 48 700.00 € | 12 175.00 € | 12 175.00 € |
| 0218 Route du Grand Pré | 25 000.00 € | 6 250.00 € | 6 250.00 € |
| 231 Immobilisations corporelles en cours | 25 000.00 € | 6 250.00 € | 6 250.00 € |
| 0219 Cour d'école | 224 344.00 € | 56 086.00 € | 0.00 € |
| 203 Frais d'études | 6 460.00 € | 1 615.00 € | 0.00 € |
| 212 Agencement et aménagement | 217 884.00 € | 54 471.00 € | 0.00 € |
| 211 Cimetière | 20 000.00 € | 5 000.00 € | 5 000.00 € |
| 212 Agencement et aménagement | 20 000.00 € | 5 000.00 € | 5 000.00 € |
| 212 Mairie | 104 000.00 € | 26 100.00 € | 0.00 € |
| 2183 Matériel informatique | 1 000.00 € | 250.00 € | 0.00 € |
| 2184 Matériel de bureau et mobilier | 53 400.00 € | 13 350.00 € | 0.00 € |
| 231 Immobilisations corporelles en cours | 50 000.00 € | 12 500.00 € | 0.000 € |
| Total des crédits proposés | | | 130 537.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

5. Délibération : subvention à L'AFM-TELETHON D2025-48

Monsieur le maire propose de verser 100.00 € en faveur de l'association AFM TELETHON.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser 100.00 € à l'AFM TELETHON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser 100.00 € à l'AFM TELETHON.

6. Délibération : Désaffection d'une partie de chemin rural « impasse des frênes » situé à Combré D2025-49

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code rural et notamment l'article L 161-10.

Considérant que la commune est propriétaire d'un chemin rural, dénommé impasse des Frênes, situé au droit des parcelles F66, F72

Considérant qu'une partie de ce chemin (environ 250 m²) jouxtant la propriété de Monsieur et Madame Eric DESBROUSSES n'est plus utilisée depuis de nombreuses années et n'est plus affectée à l'usage de circulation et n'a plus de fonction de desserte,

Considérant qu'une partie de ce chemin (environ 100 m²) jouxtant la propriété de Madame LAMPIN n'est plus utilisée depuis de nombreuses années et n'est plus affectée à l'usage de circulation et n'a plus de fonction de desserte,

Considérant que le chemin ne figure pas au plan départemental des itinéraires de randonnées,

Vu le courrier de Monsieur et Madame Eric DESBROUSSES reçue en mairie le 7 août 2025 demandant l'achat d'environ 250 m² du chemin (partie colorée en jaune)

Vu le courrier de Madame Aurélie LAMPIN reçue en mairie le 27 novembre 2025 demandant l'achat d'environ 100 m² du chemin (partie colorée en bleu)

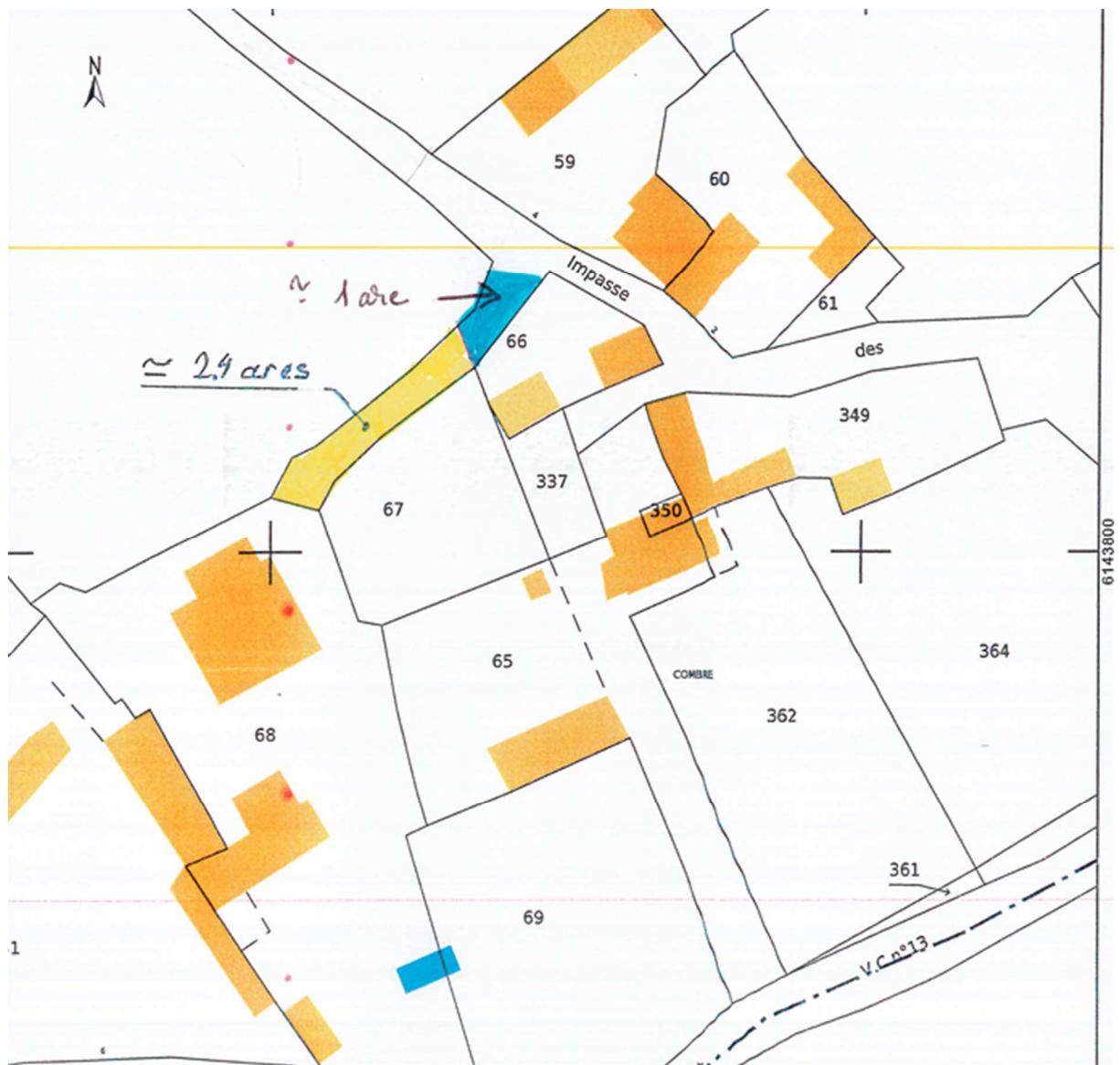
Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à une enquête publique ayant pour objet la désaffection de cette portion de terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Constate la désaffection de la partie du chemin sus-mentionnée d'une superficie d'environ 250 m² (partie surlignée en jaune sur le plan cadastral en annexe),

- Constate la désaffection de la partie du chemin sus-mentionnée d'une superficie d'environ 100 m² (partie surlignée en jaune sur le plan cadastral en annexe),

- Décide de lancer la procédure de cession des deux parties du chemin rural prévue par l'article L 161-10 du Code rural



7. Délibération : Délai d'exécution des travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux D2025-50

Monsieur le maire indique qu'il a fait le point avec les services de la Direction Départementale des Territoires concernant l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) portant sur 6 bâtiments communaux.

Des travaux restent à effectuer pour 3 bâtiments :

- Eglise
- Groupe scolaire
- Salle de réunion/vestiaires

dossier EGLISE n°79-01

planning d'exécution des travaux

Une demande de dérogation sera déposée pour le cheminement extérieur et pour les circulations intérieures verticales

dossier Foyer Edmond PROUST n°79-02

Pose de bandes de visualisation à hauteur de vue pour l'ensemble des portes vitrées sans traverses intermédiaires
Mettre en conformité le WC avec rappel réglementaire

500,00 € 1er semestre 2026
3 000,00 € 1er semestre 2026

dossier Groupe scolaire n°79-03

Une demande de dérogation sera déposée pour L'élargissement de la porte menant vers le dortoir maternelle

Mettre en conformité les escaliers avec le rappel réglementaire
Poser des bandes d'éveil de vigilance en partie haute, installer une main courante de chaque côté qui se prolonge de la longueur d'une marche au-delà de la première et dernière marche; contraster les nez-de marches ainsi que la première et dernière contremarche
Pose de chanfreins rapportés en pente à 33% maximum
Pose de rampes amovibles en cas de besoin ponctuel et prévoir des bandes d'éveil à la vigilance en permanence pour les marches intérieures concernées (3 en tout)
Déclivité des rampes (2 à prévoir): 10 % maximum
Mettre en conformité le WC avec rappel réglementaire

3 100,00 € 1er semestre 2026
800,00 € 1er semestre 2026
2 200,00 € 1er semestre 2026
3 000,00 € 1er semestre 2026

dossier salle de réunion/vestiaires n° 79-06

Prévoir une rampe d'accès conforme au rappel réglementaire avec garde corps réglementaire
Mise en conformité l'escalier avec rappel réglementaire
Création d'une place adaptée à proximité à minima avec une zone en enrobé (pour un marquage durable)
Pose d'un chanfrein rapporté en pente à 33% maximum

19 000,00 € 2ème semestre 2026
1 300,00 € 2ème semestre 2026
2 300,00 € 2ème semestre 2026
530,00 € 2ème semestre 2026

et propose une demande de dérogation pour les travaux d'accessibilité de l'église et de l'école.

Le montant total estimé est de 35730.00 € soit 42 876.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nouvel agenda d'accessibilité programmé tel que présenté pour mettre en conformité les établissements recevant du public.
- Autorise Monsieur le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

8. Délibération sur la participation aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques D2025-51

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que de nombreux nids de frelons ont été recensés sur la commune. Cette espèce invasive qui se propage rapidement, se nourrit essentiellement d'abeilles et par conséquent impacte la biodiversité et menace de plus en plus la sécurité publique.

Considérant la nécessité de lutter contre cette espèce invasive,

Considérant que le coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques peut être onéreux et que cela constitue un frein à l'éradication de l'espèce,

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les aides financières mis en place dans les communes avoisinantes.

Monsieur le maire propose la mise en place d'un dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers, afin de participer à la lutte collective contre le frelon asiatique, de protéger la santé publique des habitants et concourir ainsi au maintien de la biodiversité.

La collectivité prendrait à sa charge le coût de destruction sur les terrains privés (pour la 1^{ère} intervention).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre : Rémi PAPOT, 1 abstention : Florent SOUCHARD) décide

- d'approuver la prise en charge par la commune, pour l'année 2026, des factures de destruction de nid de frelons asiatiques situé sur le territoire communal
- de préciser que la prise en charge de la facture de destruction ne sera effective que sur demande préalable à la destruction, déposée en mairie par les propriétaires concernés
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026

9. Informations diverses

- Retour sur la simulation exercice rupture Barrage de la Touche Poupard en janvier 2026. Le plan communal de sauvegarde est rédigé et sera soumis au prochain conseil.
- Retour sur marché de Noël du 6 décembre et remerciements de l'association des parents d'élèves
- repas des aînés : 120 personnes ont participé, remerciements de Mme LE DRÉAU, Présidente des aînés ruraux
- épicerie du VAL- demande de stationnement sur la place des Souvenirs, les membres du conseil municipal ne sont pas opposés.
- travaux de voirie prévus en 2026
 - Puymorillon : pose de bordures pour diriger l'eau pluviale
 - La Briaudière rue des artisans : reprise de la place en goudron
 - Lotissement des Terrières : voirie à refaire en bicouche
 - La Voûte, chemin du Verger Rond : trottoir à créer
 - Cheminement dans le cimetière et bordures
 - Verrières, rue de l'Huilier
- aménagement de la cour d'école
Les écoliers ont participé aux plantations. Les travaux sont terminés. Une infiltration d'eau a été constatée après les travaux au niveau des caves en sous- sol.
- Réhabilitation des ponts La consultation des entreprises sera faite au début de l'année. Une subvention du CEREMA d'un montant de 413 643.00 € a été accordée et une demande DETR a été effectuée.
- Liaison douce SAIVRES -ST MAIENT L'ECOLE : des relevés topographiques seront réalisés en janvier 2026, les propriétaires riverains seront avertis.

- point sur les subventions reçues et à venir

| | montant prévisionnel des travaux H.T. | organismes financeurs | Libellé du dispositif d'aide | subvention notifiée | % de financement par les organismes | | avance | acompte | solde | reste à recevoir |
|---|---------------------------------------|-----------------------------|---|-----------------------------------|-------------------------------------|--|--------|---------|----------------------------|-----------------------------------|
| Remplacement des robinets thermostatisques de l'école | 7 008,24 € | SIEDS | Programme Action à Gain Rapide (P.A.G.R.) | 3 598,69 € | 51,35% | | | | 3 598,69 € | - € |
| Remplacement de l'éclairage des bâtiments (école, foyer, cantine) par des ampoules LED | 11 381,47 € | SIEDS | Programme Action à Gain Rapide (P.A.G.R.) | 5 000,00 € | 43,93% | | | | 5 000,00 € | - € |
| Mise en conformité et sécurité de l'éclairage public | 102 690,83 € | ETAT | Fonds Vert | 51 345,00 € | 50,00% | | | | 41 076,00 € | - € |
| | | SIEDS | mandat communal | 25 780,50 € | 25,10% | | | | 25 780,50 € | - € |
| Eclairage public sur le territoire communal : 4 tranches Renouvellement de l'éclairage public passage en LED | 62 894,71 € | SIEDS | mandat communal | 20 888,43 € | 33,21% | | | | 20 888,43 € | - € |
| Isolation des combles des bâtiments du tertiaire | 5 196,00 € | SELIA | valorisation des CEE (certificat d'économie d'énergie) | 3 908,00 € | 75,21% | | | | 3 908,00 € | - € |
| Isolation des combles des locatifs | 11 930,47 € | SELIA | valorisation des CEE (certificat d'économie d'énergie) | 9 800,00 € | 82,14% | | | | 9 800,00 € | - € |
| Rénovation énergétique-restructuration-réhabilitation de la mairie et de son annexe avec mise aux normes de sécurité et d'accessibilité | 771 731,00 € | ETAT | Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) | 294 419,00 € | 72,07% | | | | 88 326,00 € | 148 054,00 € |
| | | ETAT | Fonds Vert | 218 620,00 € | | | | | 65 586,00 € | 43 104,00 € |
| | | SIEDS | Programme 2023 transition énergétique | 43 022,00 € | | | | | 25 900,00 € | 109 930,00 € |
| Mur du cimetière 1ère tranche | 63 953,23 € | CCHVS | Fonds de concours 2023 | 22 500,00 € | 35,18% | | | | 22 500,00 € | - € |
| mur de cimetière 2ème tranche | 58 654,62 € | CCHVS | Fonds de concours 2024 | 22 500,00 € | 38,36% | | | | 22 500,00 € | - € |
| Aménagement de la cour d'école | 147 603,75 € | DEPARTEMENT ETAT ETAT | Fonds de solidarité DET R Fonds vert | 51 159,00 € 60 000,00 € - € | 34,66% 40,65% - € | | | | 25 579,50 € 18 000,00 € | 25 579,50 € 42 000,00 € - € |
| Réhabilitation court tennis | 32 860,00 € | ETAT | DET R | 13 144,00 € | 40,00% | | | | 13 144,00 € | - € |
| Réhabilitation de 2 ouvrages d'art : pont de la Digue et pont de Maunay | 689 400,00 € | CEREMA DET R | PNP Garantir la sécurité | 413 643,00 € - € | 60,00% 0,00% | | | | | 413 643,00 € - € |
| Eclairage Mairie et ses abords suite à la réhabilitation de la Mairie et de son annexe | 94 368,62 € | SIEDS FONDS VERTS | | 34 778,63 € - € | 36,85% - € | | | | | 34 778,63 € |
| Installation des mâts autonomes arrêts de bus de la commune | 40 230,24 € | SIEDS | Création de l'éclairage public | 7 154,69 € | 17,78% | | | | | 7 154,69 € |
| TOTAL TRAVAUX SUBVENTIONNÉS | 2 099 903,18 € | | SUBVENTIONS NOTIFIÉES | 1 301 260,94 € | | | | | RESTE A RECEVOIR | 671 209,82 € |

- Vœux du maire le vendredi 16 janvier à 19 heures.

10. Questions orales

Florent SOUCHARD informe qu'il effectue actuellement l'abattage d'arbres près de l'arboretum. Il souhaiterait savoir ce qui est prévu pour les arbres de l'arboretum qui dépassent largement sur ses terrains.

Une visite sera organisée prochainement avec les agents de l'ONF.

Monsieur le maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des membres du conseil municipal.

SEANCE LEVEE A 21 H 58